

# Vient de paraître au CEET

Le Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) vient de publier le numéro 143 de **Connaissance de l'emploi** :

« Les « auxiliaires étrangers de la SNCF » : une intégration professionnelle à minima ? ».



Dans le contexte de réforme générale qui cible la SNCF, la **question du statut du personnel cheminot de l'entreprise** (dit « cadre permanent ») **se retrouve au centre des débats**. Les promoteurs de la réforme soulignent la nécessité d'« alléger » les règles de gestion du personnel et dénoncent les « privilèges » de cheminots accusés de corporatisme. Du **côté des organisations syndicales, la réforme apparaît comme la menace d'une dérégulation des règles de recrutement et de gestion du personnel, d'une fragilisation des emplois et des collectifs de travail.**

La mobilisation des cheminots marocains pour faire reconnaître les discriminations à la SNCF et qui s'est soldée par la condamnation définitive de l'entreprise en janvier 2018 est à ce titre intéressante. En donnant à voir l'existence de traitements dérogatoires par rapport au statut de cheminot, **le cas de ces personnels « hors cadre permanent » montre quels peuvent être les effets de telles disparités statutaires en termes de gestion différenciée du personnel et de discriminations.**

**Connaissance de l'emploi**, n°143, septembre 2018.  
Vincent-Arnaud Chappe, Narguesse Keyhani

<http://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/mobilite-geographique-et-emploi-une-analyse-spatiale-1002003.kjsp?RH=1507626697168>

Suivez le CEET sur Twitter : <https://twitter.com/CeeEtudesEmploi>